

Patrick Chenevrel
17 rue des Fleurs
28000 – Chartres

CC DES PORTES EURÉLIENNES

22 SEP. 2022

D'ÎLE-DE-FRANCE

Monsieur Stéphane Lemoine
Portes Euréliennes d'Ile-de-France
6 place Aristide Briand
28230 Epernon

Chartres, le 20 septembre 2022

Enquête publique pour la 2ème modification du PLU d'Ecrosnes

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint le Procès-verbal de synthèse concernant l'enquête publique.

Merci d'en prendre connaissance et de me renvoyer un exemplaire signé.

Vous pouvez me communiquer vos observations éventuelles sous quinze jours sous forme d'un mémoire en réponse.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick Chenevrel
Commissaire enquêteur

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

**2ème Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune d'Ecrosnes
Eure-et-Loir**

Enquête publique du 17 août au 19 septembre 2022

Procès-verbal de synthèse

L'enquête s'est normalement déroulée, sans incident. Elle a permis au public de prendre connaissance dans de bonnes conditions du dossier d'enquête mis à disposition en mairie aux heures d'ouverture, de consigner leurs observations sur un registre mis à disposition ou par courriel à l'adresse plu.ecrosnes@porteeureliennesidf.fr, d'y rencontrer le commissaire enquêteur au cours des trois permanences programmées.

1 – Nombre d'observations recueillies

- Ecrites sur le registre = 0
- Reçues par courrier ou courriel = 2 notes préalables avant venue en permanence
- Fréquentation totale des trois permanences : 6 personnes (0, 6 et 0)

2 – Synthèse des observations sur le projet de PLU

Observations ou questions de propriétaires concernant leur(s) parcelle(s) :

- Madame Christine Boulestin et Madame Sophie Sorin, accompagnées de leur époux, sont venues s'informer sur la capacité à construire de leurs parcelles (1078 et 1079), objet du reclassement en zone 1AU. Elles souhaitent vendre leur terrain à un aménageur et veulent savoir si un lotissement de plus de 6 lots sera autorisé par le PLU.

- Monsieur Yves Kapps, accompagné de Monsieur Didier Lecomte, agent immobilier, demande l'autorisation de réaliser une voie d'accès de 6 m de large sur sa parcelle 21 section OE pour désenclaver son autre parcelle 17. Cette demande a déjà été faite auprès de madame le maire. L'emplacement réservé n°13 qui empêche cette réalisation n'est pas supprimé par le projet de modification du PLU.

3 – Question du commissaire enquêteur

Dans son courrier du 27 juin 2022 le Directeur Départemental des Territoires a fait quelques remarques concernant les calculs prospectifs du nombre d'habitants et de la densité de logements à construire qui seraient erronés. Il évoque l'existence de terrains « en creux » qui mettrait en cause la création de la nouvelle zone 1AU.

Depuis cet avis des échanges ont eu lieu entre la communauté de communes, la mairie et le bureau d'étude, échanges dont je ne connais pas les contenus exacts.

Afin de me permettre d'émettre dans mes conclusions un avis éclairé sur le projet de modification du PLU, je demande donc que soit établi le dernier état des accords et conclusions qui ont été pris entre les parties et qu'il me soit transmis avec le mémoire en réponse.

Fait à Chartres, le 20 septembre 2022



*Patrick Chenevrel,
commissaire enquêteur*

*Pris connaissance à Epernon
le 22/09/2022*

Stéphane Lemoine, président

